

Bilan de conformité PNPD de l'agglomération Orléans Val de Loire

LES OBJECTIFS :	
LES ACTIONS:	
Mobiliser les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) au service de la prévention des déchets	
A1 : Renforcer le rôle des éco-organismes en matière d'éco-conception	Non concerné
A2 : Généraliser et professionnaliser le mécanisme d'éco-conception	Non concerné
A3 : Donner un rôle aux éco-organismes en faveur du réemploi et de la réutilisation	Non concerné
A4 : Dresser un bilan des pratiques de sensibilisation des consommateurs via les filières REP	Non concerné
Augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée	
A1 : Se doter d'un vocabulaire technique commun sur la durée de vie des produits et sur la notion d' « obsolescence programmé »	Non concerné
A2 : Rendre la garantie légale plus compréhensible, la rallonger le cas échéant	Non concerné
A3 : Evaluer, développer et promouvoir l'économie de fonctionnalité	Non concerné
Prévention des déchets des entreprises	
A1 : Elaborer des chartres d'engagement volontaire des secteurs d'activité pour encourager à la prévention des déchets	Non concerné
A2 : Recenser, capitaliser et mettre à dispositions les bonnes pratiques en entreprise	Non concerné
A3 : Mettre en place et diffuser un outil d'autodiagnostic incluant le calcul du coût des déchets	Non concerné
Prévention des déchets du BTP	
A1 : Mettre en place une action de sensibilisation spécifique à destination des maîtres d'ouvrages et des autres acteurs du BTP	Communication mise en place sur chantier avec présence d'un agent de tri pour aider les entreprises.
A2 : Elaboration des chartres d'engagement volontaire du secteur d'activité du BTP pour encourager à la prévention des déchets.	Signature de la charte « chantier vert »
A3 : Identifier et étudier les leviers d'actions pour développer le réemploi des matériaux du secteur du BTP.	Signature de la charte « chantier vert ». Lors de la phase travaux des projets, tri et recyclage des déchets de chantier. Taux de revalorisation global allant de 50 à 97% selon le projet. Déchets valorisés dans la meilleure filière possible.
A4 : Faire le bilan de la réglementation relative aux diagnostics de démolition, et la faire évoluer le cas échéant.	Non concerné
Réemploi, réparation et réutilisation	
A1 : Poursuivre l'observation du secteur réparation-réemploi-réutilisation et suivre son évolution	Non concerné
A2 : Soutenir le développement et la professionnalisation de réseaux de réemploi, réutilisation et réparation	Non concerné

C Compatible / NC Non Concerné

A3 : Donner confiance aux consommateurs dans les produits d'occasion en développant des systèmes de garantie pour les produits d'occasion (rénovés-réparés-garantis)	Non concerné
A4 : Favoriser l'accès et la disponibilité des pièces détachées.	Non concerné
A5 : Développer la collecte préservante des objets réutilisables	Non concerné
A6 : Développer lorsqu'il est pertinent le système de l'emballage consigné	Non concerné
Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets	
A1 : Promouvoir le jardinage au naturel ou pauvre en déchets	Non concerné
A2 : Développer la gestion différenciée des espaces verts	Non concerné
A3 : Conforter, améliorer et développer la gestion domestique des biodéchets des ménages	Non concerné
A4 : Développer le compostage partagé et le compostage autonome en établissement	Non concerné
A5 : Diffuser des outils d'aide méthodologique et de formation destinée aux acteurs de la gestion de proximité des biodéchets	Non concerné
Lutte contre le gaspillage alimentaire	
A1 : Renforcer la lutte contre le gaspillage dans la restauration collective	Non concerné
A2 : Etudier le lien entre le produit alimentaire et l'emballage	Non concerné
A3 : Développer l'usage du « sac à emporter » (Doggy bag)	Non concerné
A4 : Déclinaison territoriale de l'action de lutte contre le gaspillage	Non concerné
A5 : Suivre la réglementation sur les gros producteurs de biodéchets vis-à-vis de l'enjeu du gaspillage alimentaire	Non concerné
A6 : Mettre en place un « Club d'acteurs » sur le gaspillage alimentaire	Non concerné
Poursuivre et renforcer des actions sectorielles en faveur d'une consommation responsable	
A1 : Etendre l'action « sac de caisse »	Non concerné
A2 : Poursuivre le déploiement du dispositif « stop-pub »	Non concerné
A3 : Limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets	Non concerné
A4 : Enrichir et diffuser le guide sur la consommation responsable axée sur la prévention des déchets	Non concerné
Outils économique	
A1 : Généraliser progressivement la tarification incitative	Non concerné
A2 : Progresser dans la généralisation de la redevance spéciale	Non concerné
A3 : Redéfinir les modalités de soutien de l'ADEME aux actions de prévention	Non concerné
A4 : Donner une visibilité aux autres soutiens financiers	Non concerné
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets	
A1 : Poursuivre les campagnes de sensibilisation axées sur la prévention des déchets	Non concerné
A2 : Poursuivre les « opérations témoins » locales en renforçant la diffusion et le suivi	Non concerné
A3 : Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets	Non concerné
A4 : Recenser et mettre à disposition les outils de reconnaissance environnementale existants intégrant ou susceptibles d'intégrer un critère de prévention des déchets, et identifier les axes de progrès envisageables	Non concerné
A5 : Identifier et recenser les initiatives de sensibilisation existantes en matière de prévention qualitative, les interfaces avec les autres politiques publiques (notamment en	Non concerné

C Compatible / NC Non Concerné

matière de santé et de travail) et les axes de progrès éventuels	
A6 : Mener une réflexion sur la lutte contre les pratiques publicitaires allant à l'encontre de la consommation durable	Non concerné
Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locales	
A1 : Clarifier le cadrage réglementaire des Programmes Locaux de Prévention des DMA	Non concerné
A2 : Préciser le contenu attendu des différents plans et programmes locaux liés à la prévention et leur articulation	Non concerné
A3 : Redéfinir les modalités de soutien, notamment financier, aux actions de prévention menées dans le cadre des plans et programmes locaux	Non concerné
Des administrations publiques exemplaires en matière de prévention des déchets	
A1 : Mettre en place un outil de caractérisation et de quantification des déchets des administrations publiques	Non concerné
A2 : Communiquer sur les outils et bonnes pratiques existantes applicables par l'ensemble des administrations publiques	Non concerné
A3 : Sensibiliser le personnel des administrations à la prévention des déchets via notamment des actions de formation	Non concerné
A4 : Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans la politique d'achats publics, de gestion du parc immobilier public et de gestion des équipements en fin de vie	Non concerné
A5 : Poursuivre et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures	Non concerné
Contribuer à la démarche de réduction des déchets marins	
A1 : Contribuer à développer et mettre en œuvre un plan d'actions cohérent contre les déchets marins	Non concerné